

DECRET N° 2003-580 DU 30 DECEMBRE 2003

Portant approbation des états financiers de
l'Office National d'Appui à la Sécurité
Alimentaire (ONASA) pour l'exercice
clos au 31 décembre 2002.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,-
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret 2001-364 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 96-452 du 17 octobre 1996 portant modification des statuts de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 décembre 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



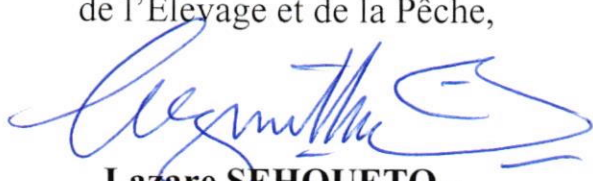
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Lazare SEHOUETO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE 4
4 AUTRES MINISTRES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.